

## Ministère public fédéral

## Olivier Jornot échoue dans la course à la succession de Lauber

**La Commission judiciaire du parlement ne veut pas du magistrat genevois comme procureur général de la Confédération. Réactions.**

Sylvain Besson, Fedele Mendicino

La Commission judiciaire du parlement suisse a rejeté la candidature du Genevois Olivier Jornot comme futur procureur général de la Confédération. Après l'avoir auditionné ce mercredi avec son concurrent, le Fribourgeois Andreas Müller, la commission a fait savoir qu'aucun des deux candidats «ne possédait toutes les qualités personnelles et professionnelles requises pour occuper aujourd'hui ce poste particulièrement exposé».

Le poste de procureur fédéral est dès lors remis au concours, avec l'espoir de trouver de meilleurs candidats. Le processus de sélection devrait s'étaler jusqu'au printemps prochain, indique la Commission judiciaire du parlement dans un communiqué.

Le président de la commission, Andrea Caroni, donne peu de détails sur les raisons de cette décision. «On ne dit pas qui était candidat, et encore moins quels sont les manques que présentaient ces candidats, explique le conseiller aux États libéral-radical appenzelais. C'étaient de bons candidats, mais ils ne remplissaient pas suffisamment les exigences. Et c'était une décision très claire, de la part de la commission, de remettre le poste au concours. On n'a pas de profil déterminé pour la suite, mais les candidats devront remplir des exigences aussi bien au niveau des compétences de direction et des qualités personnelles que de la maîtrise du droit pénal.»

Olivier Jornot a réagi à cet échec par une brève déclaration écrite transmise par le Ministère public genevois. Le magistrat de 51 ans dit avoir «pris acte de la décision de la Commission judiciaire des Chambres fédérales. [Il] forme le vœu que la suite du processus aboutisse à l'élection d'un



Olivier Jornot, aujourd'hui procureur général de Genève, n'a pas convaincu les membres de la Commission judiciaire du parlement. LUCIEN FORTUNATI

«Olivier Jornot se réjouit de poursuivre avec une détermination et un enthousiasme intacts le mandat auquel les Genevoises et Genevois l'ont élu.»

**Le Ministère public genevois,** dans un communiqué

«C'est une illustration de ces temps déléteres: chacun règle ses comptes sur la place publique avant même que les autorités ne rendent leurs décisions.»

**M<sup>e</sup> François Canonica,** avocat à Genève

procureur général à même de permettre au Ministère public de la Confédération de remplir ses missions dans l'indépendance et la sérénité. Pour sa part, [Olivier Jornot] se réjouit de poursuivre avec une détermination et un enthousiasme intacts le mandat auquel les Genevoises et Genevois l'ont élu.»

Olivier Jornot dirige le Ministère public genevois depuis 2012 et a été réélu au printemps dernier, tacitement, pour un nouveau mandat de six ans.

**«Longue expérience» requise**

Réputé pour son caractère bien trempé, voire autoritaire et cassant, Olivier Jornot était jusqu'ici favori dans la course à la succession de Michael Lauber. Il a nettement plus de charisme et d'expérience dans la gestion d'un Ministère public que son concurrent direct, l'homme du sérail et actuel procureur fédéral Andreas Müller. Mais son profil de chef très directif et droitier n'a pas convaincu la Commission judiciaire, composée de 17 parlementaires.

Celle-ci recherchait «une personne ayant une longue expérience dans une fonction similaire, possédant de solides compétences de direction et présentant toutes les garanties pour rétablir le calme à la tête d'une

institution agitée ces dernières années par de nombreux remous», a-t-elle précisé dans son communiqué. La commission veut désormais élargir son choix en demandant au parlement de relever à 68 ans la limite d'âge applicable au poste de procureur général de la Confédération.

Le rejet des deux candidatures d'Olivier Jornot et d'Andreas Müller est un soubresaut de plus dans l'histoire récente très agitée du Ministère public de la Confédération. Michael Lauber, le procureur de la Confédération sortant, a été contraint à la démission cet été en raison d'accusations de favoritisme envers la FIFA dans les enquêtes concernant la corruption dans le football mondial.

**Homme à poigne, dur et impérieux**

Que pensent les avocats genevois de l'éviction du candidat «maison»? Pour M<sup>e</sup> Philippe Grumbach, le choix de la Commission judiciaire est une mauvaise nouvelle: «Le MPC avait besoin d'un homme à poigne, charismatique et excellent juriste. Je regrette cette décision.» Son confrère M<sup>e</sup> Cyril Aellen renchérit: «Le Parquet fédéral se prive d'une personne aux compétences exceptionnelles.»

Au sein du Parquet genevois, les réactions sont plus contras-

tées. Certains se réjouissaient de voir un chef perçu comme dur et impérieux s'en aller à Berne. D'autres estimaient qu'Olivier Jornot aurait fait un excellent procureur général de la Confédération, malgré les travers bien connus de son caractère: «Dire qu'il n'a pas d'intelligence émotionnelle est un euphémisme, explique un ancien procureur qui a quitté le Parquet il y a quelques mois. Il a une impatience par rapport à des situations qui ne se déroulent pas comme elles devraient. Mais en tant que chef, c'est quelqu'un qui va t'accompagner quand tu as un problème. Il va chercher une solution. Simplement, si le problème arrive par ta faute, il peut alors devenir extrêmement déplaisant.»

La couverture de la candidature Jornot par les médias allemands n'a sans doute pas aidé. Un article de la «Weltwoche» qui lui était consacré était simplement titré «Sexe, violence et alcool», et décrivait Olivier Jornot comme un «homme à femmes». «C'est une illustration des temps déléteres que l'on traverse: chacun règle ses comptes sur la place publique avant même que les autorités ne rendent leurs décisions, estime l'avocat genevois François Canonica. Ici, la décision avait été rendue, il y a plusieurs semaines, par un article de la «Weltwoche». Monsieur Jornot souffre au fond aujourd'hui du traitement qui fut infligé hier, sans que grand monde ne s'en émeuve, à un conseiller d'État genevois: une médiatisation organisée à des fins peu avouables.»

Pour le pénaliste M<sup>e</sup> Robert Assaël, l'homme avait incontestablement les compétences et la force de travail pour cette charge: «Peut-être qu'il n'avait pas une personnalité assez lisse. Décidément, il est difficile pour un Romand d'être élu à ce poste!» Et M<sup>e</sup> Romain Jordan de conclure: «C'est une mauvaise nouvelle pour Genève. Cela dit, il y a un certain courage à reconnaître que les candidatures reçues ne satisfont pas les exigences élevées d'un poste aussi important que celui de procureur général de la Confédération. Que la sélection soit pluridisciplinaire, rigoureuse et approfondie est assurément rassurant, a fortiori au sortir d'une crise aussi grave que celle que vient de connaître le MPC.»

## Le travail de notre journal sur le Covid est honoré

## Médias

**Nos collègues Caroline Zuercher, Titus Plattner et Mathieu Rudaz reçoivent le Prix Suva des médias 2020 pour leur dossier interactif consacré au coronavirus.**

Comment aborder les nombreuses questions pratiques soulevées par la pandémie? Nos collègues Caroline Zuercher, Titus Plattner et Mathieu Rudaz s'y sont penchés dès l'irruption du Covid-19 en Suisse. Le fruit de leurs efforts a été diffusé dès le 12 mars sur les sites de «24 heures» et de la «Tribune de Genève».

Ce remarquable dossier interactif, intitulé «151 réponses sur la nouvelle normalité avec le corona-



**Caroline Zuercher,** journaliste à la rédaction Tamedia



**Titus Plattner,** journaliste Tamedia



**Mathieu Rudaz,** data-journaliste

virus», a permis à nos lecteurs de trouver les explications dont ils avaient besoin. Ce travail de qualité n'a pas échappé au jury du Prix Suva des médias, qui a décerné mercredi aux trois journalistes le Prix Presse 2020.

Le Prix Audiovisuel a été décerné à Myriam Gazut et Olga Bailly pour leur reportage «Entre la vie et la mort: que votre volonté soit faite», diffusé sur la RTS dans l'émission «36,9°» le 4 mars dernier. «Cette œuvre émouvante», selon le jury, évoque la difficulté pour les patients de remplir leurs directives anticipées.

Enfin, le Prix Coup de cœur a été remis à Paul Ronga pour sa page d'infographie «L'expansion du nouveau coronavirus» diffusée en continu sur le site internet du «Temps» depuis le 27 janvier. Le jury s'est dit «conquis par l'aspect didactique et la clarté des données présentées». Il estime que, par leurs travaux, les lauréats «dynamisent le débat social et contribuent à une nécessaire prise de conscience des risques encourus et des coûts générés». Par ailleurs, le jury salue le journalisme de données, qui «révolutionne» la profession.

**P.M.** avec l'ATS

## «L'affaire confirme que je ne suis pas sujet au chantage»

**Alain Berset**  
Le conseiller fédéral a informé ce mercredi ses collègues de la tentative d'extorsion qu'il a subie l'an dernier.

Un rire nerveux sur une question portant sur la fermeture des stations de ski, et une voix plus haut perchée que d'habitude: Alain Berset était ce mercredi un peu moins à l'aise qu'à son habitude. Normal, le conseiller fédéral s'exprimait pour la première fois sur la tentative de chantage dont il a fait l'objet et dont la presse a abondamment parlé. Samedi, la «Weltwoche» révélait en effet qu'une femme avait usé de photos et de correspondance privée entre elle et le conseiller fédéral pour exiger un versement de 100'000 francs.



Devant la presse, le Fribourgeois a insisté sur le caractère privé de l'affaire. KEYSTONE/KLAUNZER

À l'origine, le ministre de la Santé était venu devant les médias pour défendre le projet de réforme du 2<sup>e</sup> pilier, mais il en a profité pour évoquer - en préambule - l'affaire. «Suite aux discussions pu-

bliques qui ont eu lieu ces derniers jours, j'ai décidé d'en informer ce matin le Conseil fédéral», a déclaré Alain Berset. Revenant sur la procédure pénale et la condamnation définitive de cette personne, il considère cette affaire comme «classée».

Le Fribourgeois a toutefois insisté sur deux points. D'abord, il estime que ce dénouement ne l'affaiblit pas. Au contraire. «La condamnation l'a confirmé, je ne suis pas sujet au chantage, a expliqué Alain Berset. La plainte pénale déposée en fait la preuve par l'acte.» Et d'assurer que «cette situation n'a pas eu de conséquence sur mon travail».

Ensuite, il a répété à plusieurs reprises le caractère privé de toute cette histoire. C'est pour cela qu'il n'était pas nécessaire d'en informer à l'époque ses collègues du Conseil fédéral. «J'ai tenu néan-

moins à en parler avec le président de la Confédération de l'époque (ndlr: l'UDC Ueli Maurer) et avec la cheffe du Département de justice et police (ndlr: la PLR Karin Keller-Sutter) au moment du dépôt de la plainte.»

**L'UDC pas convaincue**

Et Alain Berset de conclure par une réflexion personnelle: «Le cadre privé est important pour nous toutes et tous. C'est bien sûr aussi le cas pour les membres du Conseil fédéral. Je pense dans ce cadre que le respect de la sphère privée ne devrait pas se limiter aux déclarations et aux discours, mais que ce soit une réalité vécue.»

Ces explications ne convainquent guère l'UDC. «Je suis d'accord sur le fait que ce qui relève du privé doit rester privé, réagit Thomas Aeschi (ZG), président du groupe parlementaire UDC.

Mais il reste des zones d'ombre sur le rôle et les agissements du Ministère public de la Confédération. Pourquoi fallait-il absolument supprimer ces photos, si elles auraient pu être «diffusées sur Instagram» comme l'affirme l'entourage d'Alain Berset? Pour moi, c'est une contradiction. La semaine prochaine, différents membres de l'UDC vont soumettre des questions sur ce sujet.»

En face, le Parti socialiste défend son ministre et parle «d'une tentative d'instrumentalisation ridicule de la part de l'UDC», pour reprendre les mots du président de groupe Roger Nordmann (VD). «Alain Berset a été victime d'une tentative de chantage, il a résisté et dénoncé. La personne a été condamnée. L'affaire est liquidée. Cela ne mérite même pas un commentaire.»

**Florent Quiquerez** Berne